

## COMPTE-RENDU

Atelier de concertation publique N°1 sur le thème des équipements, des services et commerces  
Commune de Plonévez-Porzay  
11 juin 2009

- **Projection d'un diaporama**
- **Discussion en salle**

Le diaporama présenté lors de la réunion expose, en premier lieu ce qu'est un PLU, et ensuite les différents types d'équipements de la commune de Plonévez Porzay : équipements publics, scolaires, culturels, sportifs ainsi que les commerces de proximité et les commerces de périphérie.

En raison de son positionnement sur l'axe Crozon/Douarnenez et Châteaulin/ Quimper, la commune de Plonévez Porzay voit passer au bourg, 8800 véhicules chaque jour. Cette commune bénéficie d'un bourg dynamique, cependant, des problèmes se posent au niveau du stationnement.

D'après les commerçants au niveau de la rue de l'Argoat, les voitures se garent sur le trottoir ou la chaussée et les piétons ne sont pas sécurisés lors de leurs déplacements. Des plots ou jardinières de fleurs ont provisoirement été installées sur les trottoirs pour dissuader les automobilistes d'y stationner.

Le parking de l'Eglise est sous exploité, notamment par les touristes, et mal signalisé, aucun marquage ne canalise les piétons, ce qui entraîne des conflits avec les automobilistes.

C'est sur ce parking qu'est situé le marché et que sont organisées diverses manifestations. La place de l'église constitue l'espace public le plus étendu dont dispose la commune pour l'évènementiel. Il ne faut donc pas réduire cet espace mais ne pas non plus raisonner uniquement en termes de stationnement.

L'arrêt de bus et les toilettes publiques sont situés à un emplacement peu sécurisé, leur déplacement est à envisager.

La commune a lancé un appel d'offre concernant l'aménagement de la place de l'église. Le cabinet sera recruté pour mi-juillet.

L'installation d'un parking de covoiturage permettrait de libérer des places de stationnement et d'éviter les voitures tampons dans le bourg.

Un habitant propose d'acheter le terrain du jardin du presbytère pour en faire un parking. Cependant, ce jardin a peut être un intérêt patrimonial.

La majorité des habitants de la commune sont des personnes âgées, du fait de leur faible mobilité, il serait nécessaire de conserver quelques places de stationnements à proximité des commerces.

Le marché est un évènement attendu, dynamique et positif, mais on constate cependant une faible implication de la part des commerçants fixes de la commune.

La zone d'activités est mal signalée et mal exploitée. De même, la chambre funéraire n'est pas indiquée, la signalétique serait à revoir, aucun panneau n'est installé sur l'axe Châteaulin/Plonévez Porzay.

Un projet d'une nouvelle zone d'activités à vocation commerciale en face de l'entreprise Kubota, sur l'axe Quimper/Crozon, est à l'étude.

L'avis sur l'implantation des commerces de discount à Plonévez Porzay reste mitigé : certains craignent la concurrence avec les commerçants de la commune, d'autres se plaignent de devoir aller faire leurs courses à Douarnenez pour trouver ce type de distribution.

La question de la possibilité de contrôler l'installation des commerces dans la nouvelle zone artisanale est posée : un règlement sur les usages peut être mis en place (zone hôtellerie-loisirs, artisanale) mais le PLU n'ira pas beaucoup plus loin.

De plus, la question de contraindre à « construire intelligent » a été soulevée, certains critères (comme l'étude chromatique des bâtiments, l'emprise maximum au sol, ...) peuvent être imposés dans le règlement, mais celui-ci ne doit pas être trop sélectif au risque de devenir discriminatoire.

#### Concernant les espaces littoraux de la commune :

Un projet de réaménagement est envisagé à proximité du parking de Tréguer. Les 70m les plus proches du rivage vont être renaturés et un système de stationnement en tiroir va être mis en place. Des anneaux latéraux seront ouverts à la belle saison, en fonction des besoins, avec une capacité totale d'environ 800 places.

La présence de la plate forme de compostage de la communauté de communes sur le territoire communal, pourrait permettre la valorisation des algues vertes, présentes en quantités sur la plage de Saint-Anne La Palud. Le produit issu du recyclage pourrait ensuite être vendu en jardinerie ou utilisé pour les espaces verts de la commune ou par les agriculteurs.

Problème d'accessibilité aux plages pour les personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées) : le recul des parkings accentue cette inaccessibilité.

L'aménagement d'aires de retournement dans ces espaces pourraient permettre de déposer des personnes à mobilité réduite et de se garer en retrait par rapport au bord de mer. Mais cela impliquerait que ces personnes soient accompagnées.

La clientèle de l'Hôtel de la Plage est une population à fort pouvoir d'achat, c'est un atout pour l'activité économique de la commune, il faudrait donc veiller à ce que les environs soient toujours propres afin d'instaurer une bonne image de marque.

La dotation globale touristique est atout pour la commune qu'elle peut mettre au service de l'aménagement de ces plages, l'entretien et l'accueil sur le littoral est coûteux pour la commune : maître nageur, agents d'entretien communaux, nettoyage des plages, ...

L'avis général de la population sur l'usage du littoral : le bord de mer est sous exploité, sous aménagé.

La question de l'aménagement du bord de mer est posée, Mr le Maire répond que les projets d'aménagement du littoral sont bloqués jusqu'à l'approbation du PLU.

Le secteur de Kervel reste la seule portion exploitable pour la commune, le secteur de Sainte Anne la Palud étant la propriété du Conseil Général. Kervel représente donc un enjeu fort pour la commune.

L'espace en stabilisé situé à proximité du cabanon du maître nageur est à valoriser, aménager (« un peu plus qu'avec des simples bancs ») pour pouvoir être utilisé lors d'événements et de festivité (championnat d'Europe de Kite surf), il manque une aire de pique-nique par exemple.

L'absence d'emplacements de stationnement handicapé à proximité de la plage de Ste Anne la Palud est soulignée.

L'aménagement d'une promenade le long de la plage pourrait être envisagée, cependant, cela ne rentre pas dans le cadre du PLU.

Il ressort que l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars au bourg est une bonne initiative, les habitants de la commune font le constat d'une bonne fréquentation même si elle n'est pas très bien signalisée. Certains utilisateurs préféreront toujours stationner, en dehors des aires réservés, sur le bord de mer. On assiste à des vidanges sauvages sur la commune. L'implantation d'une aire de vidange sur la côte est impossible du fait de l'absence d'assainissement collectif.

Il faut veiller à ne pas valoriser uniquement le résidentiel, mais aussi à faire perdurer les commerces existants et à favoriser l'implantation de nouveaux commerces.

Sur la portion de littoral de Telgruc à Plonevez-Porzay, contrairement à la côte du Finistère sud notamment, la configuration des communes se caractérise par un bourg localisé en retrait de la côte. Cette organisation spatiale est désavantageuse car elle limite fortement les possibilités d'aménagement du littoral.

Il manque un lieu de vie [de fin de vie], où les personnes âgées, pourraient être encadrées par des aides soignantes jour et nuit avec un système de restauration commune.

L'aménagement du bois de Ménavors a été évoqué :: installation de bancs, canalisation du public, création d'accès, ...

### **Equipements scolaires**

Le souhait d'une allée couverte pour marcher des salles de classe jusqu'à la cantine est exprimé.

Des ralentisseurs et des trottoirs sont à prévoir au niveau du pôle scolaire afin de résoudre les problèmes de sécurité.

La commune souhaite favoriser l'implantation de crèche ou maisons de la petite enfance car il y a un fort taux de scolarisation des enfants de 2 ans. On ne sait pas encore comment va évoluer le phénomène de la scolarisation en bas âge d'ici les 3 à 4 prochaines années. Cependant, la commune est suffisamment éloignée de Châteaulin pour défendre la nécessité de l'installation d'une crèche collective, d'assistante maternelle ou d'un jardin d'éveil.

### **Equipements culturels**

L'avis sur la bibliothèque reste partagé, bien qu'elle soit positionnée de manière stratégique, certains préféreraient qu'elle soit remplacée par un commerce du fait de l'effet vitrine dont elle bénéficie. La question qui reste à se poser est : Les bâtiments qui ont une bonne visibilité sont-ils réservés aux commerces ?

### **Equipements sportifs**

Le terrain de basket multi-usages est un très bon investissement, utilisé par les enfants et les adolescents, il est très respecté et aucune dégradation n'est à déplorer.

Présence d'un Dojo au dessus de la bibliothèque.

Le terrain de Tennis est également très apprécié, mais certains regrettent de ne pas pouvoir l'utiliser plus souvent.